

Guide du logement



2023-2024

université
de **BORDEAUX**



© Arthur Péquin

Bordeaux et sa métropole connaissent depuis quelques années une raréfaction des logements étudiants. Après les résultats du baccalauréat et au moment de la rentrée universitaire, vous serez nombreux à chercher un logement.

Alors pour mettre toutes les chances de votre côté, préparez-vous solidement et suivez le guide.

La recherche du logement : anticipez !

Le dossier

Rendez-vous aux visites avec votre dossier locatif déjà constitué afin de gagner du temps !

La liste des pièces qui vous seront demandées :

- › pièce d'identité : carte d'identité, passeport ou titre de séjour valide
- › carte étudiante ou certificat de scolarité
- › justificatif de domicile (si vous étiez locataire)
- › justificatif de ressources
- › avis d'imposition.

Il est inutile de fournir :

- › carte vitale
- › relevé de comptes bancaires
- › attestation d'absence de crédit ou de dette.

Dossier facile

Le dossier de location numérique de l'État simplifie la gestion et la création du dossier locatif en ligne.

→ www.dossierfacile.fr

Les documents que devra fournir votre garant (parents, famille) :

- › pièce d'identité
- › justificatif de domicile
- › justificatif de situation professionnelle
- › justificatif de ressources
- › avis d'imposition.

Si votre garant est un organisme, un certificat devra être fourni.

Définissez votre budget pour le 1^{er} mois et le reste de l'année

Cf. rubrique Budget mensuel p.16

Bien connaître à l'avance votre budget et les frais à couvrir chaque mois de l'année vous permettra de choisir un logement qui ne sera pas au-dessus de vos moyens.

- › Prévoyez de quoi payer un éventuel **hébergement temporaire** à votre arrivée et de quoi régler les autres frais obligatoires à l'installation dans le logement. Le 1^{er} mois vous devrez

payer : le 1^{er} mois de loyer + la caution + les frais d'agence/ de dossier + du mobilier le cas échéant.

› Le reste de l'année : en plus des factures EDF/GAZ et Internet qui ne sont pas comprises dans les charges (généralement incluses dans votre loyer si vous êtes en résidence étudiante), n'oubliez pas de prendre en compte **les autres frais qui ne sont pas relatifs au logement** : les études, le transport, les courses, ainsi que vos loisirs, etc.

› Vous pouvez faire une **estimation de l'aide au logement** auprès de la CAF, qui vous permettra de connaître le montant éventuel dont vous pourriez bénéficier chaque mois.

→ caf.fr

En cas d'absence de garant

→ La garantie VISALE

Ce dispositif, totalement gratuit, se porte garant pour les étudiants de moins de 30 ans. Il vous permettra de renforcer votre dossier locatif et de couvrir vos loyers en cas de difficulté de paiement. La procédure s'effectue en ligne. Vous obtiendrez votre certificat de garantie sous moins de 48 h, sous condition que votre demande soit complète et conforme.

→ visale.fr

→ D'autres dispositifs alternatifs de garanties privées existent.

Exemple : la garantie **GarantMe** est payante et acceptée par les résidences étudiantes privées. Ce dispositif est une solution alternative pour les étudiants de plus de 30 ans ne pouvant bénéficier de la garantie Visale.

→ garantme.fr

Quelques conseils

› **Attention aux arnaques** de plus en plus nombreuses en période de rentrée.

› **Ne versez jamais d'argent en espèces** et ne réglez ni loyer ni caution avant d'avoir signé le bail.

› **Ne passez pas par des « marchands de listes »** qui vous proposent une liste de logements en échange d'argent mais sans garantie de trouver un logement.

› **N'attendez pas la veille de votre rentrée** pour trouver un

logement (au moment de la rentrée universitaire, les offres de logements se font plus rares et votre recherche deviendra un véritable parcours du combattant).

› **Il est préférable de réserver un logement** et de payer un loyer pendant quelques semaines supplémentaires même si on ne l'occupe pas... Le moment idéal pour trouver un appartement se situe entre les résultats du bac et mi-août au plus tard.

Les modes d'habitat existants

Le logement privé

- › Entre 500 et 650 euros pour un studio

Le logement appartient à un particulier, la location se fait soit directement *via* le propriétaire, soit *via* une agence immobilière. Les logements peuvent être loués vides ou meublés.

La chambre chez l'habitant

- › 300 à 400 euros minimum pour une chambre chez l'habitant

Vous louez une chambre dans le logement d'un particulier et partagez avec lui et sa famille la cuisine et la salle de bain. Certains partagent la pièce à vivre, d'autres non. De même que certains proposent les forfaits avec petit-déjeuner et le repas du

soir et d'autres non. Le contrat de location doit détailler les prestations.

→ Dispositif Un Deux Toit

Plateforme de la région Nouvelle-Aquitaine qui rassemble toutes les annonces de chambre chez l'habitant à prix abordable.

→ operationundeux toit.fr

Le logement en résidence universitaire du Crous

- › Des chambres, traditionnelles ou rénovées, et des studios.

- › 149 € à 420 €/mois

Il s'adresse prioritairement aux étudiants boursiers du gouvernement français (BGF), ainsi qu'aux **étudiants internationaux inscrits en master ou en doctorat**.

Si vous souhaitez loger dans une résidence du Crous, il va falloir vous y prendre très tôt. Les demandes de logement sont à effectuer au plus tard jusqu'au 15 mai, en complétant un dossier social étudiant. Si vous n'avez pas déposé votre demande dans les délais, il est possible de vous inscrire sur liste d'attente.

→ messervices.etudiant.gouv.fr

Les étudiants internationaux en doctorat et en master sont éligibles à un logement Crous et peuvent faire une demande de logement sur

→ messervices.etudiant.gouv.fr rubrique « *Trouver un logement* »

à partir de la deuxième semaine de juillet, sous réserve de disponibilité. L'éligibilité ne garantit pas

Pour trouver des annonces

- acheter-louer.fr
- appartager.com
- entrepaticuliers.com
- lacartedescolocs.fr
- leboncoin.fr
- locservice.fr
- logements.pourlesjeunes.com
- lokaviz.fr
- pap.fr
- paruvendu.fr
- seloger.com
- bienici.com
- myroom-residence.com
- u-bordeaux.studapart.com/fr

Pour trouver des annonces

Pensez aussi aux groupes Facebook dédiés au logement :

- *Wanted Logement, colocation & Sous location sur Bordeaux*
- *Colocation, Location, Apart, Logement à Bordeaux | La Carte des Colocs*
- *Location Appartement Bordeaux*

l'obtention d'un logement au sein d'une résidence Crous.

Le logement intergénérationnel : vivre avec une personne âgée

Vous logez avec une personne âgée en échange d'un loyer plus abordable, vous vous engagez également à partager du temps et assurer de simples services auprès du senior.

Association Ensemble2générations
→ ensemble2generations.fr

Association Vivre Avec
→ logement-solidaire.org

Les résidences

→ **Bailleurs sociaux**

Les logements sociaux (dits aussi « HLM ») sont des logements gérés par des bailleurs sociaux.

Un logement social peut être une chambre, un studio, un T2, etc.

La demande se fait en ligne. Le délai d'attribution d'un logement social peut être très long.

→ demande-logement-social.gouv.fr

Dispositif YELLOME : logements réservés aux étudiants
→ domofrance.fr

→ **Habitat Jeunes**

Accessibles aux étudiants avec ou sans emploi mais disposant de ressources (bourses ou pension des parents).

Demande en ligne
→ hj33.org

→ **Résidences étudiantes privées**

- › Dossier en ligne
 - › 400 et 700 €/ mois
- Campuséa, les Estudines, Studyo, Studéa, Odalys...

La colocation

Vivre en colocation, c'est faire le choix de partager un logement plus grand avec une ou plusieurs personnes. C'est donc l'un des modes de logement les moins chers qui existent, mais qui ne convient pas forcément à tout le monde : il faut avoir envie de le partager tous les jours...

Deux types de baux existent pour ce mode d'habitat :

- › le bail unique sur lequel figurent tous les colocataires (mais attention à la clause de solidarité qui lie les locataires entre eux jusqu'à la fin du contrat !)
- › le bail individuel pour chaque locataire (le bailleur doit donner son accord pour l'accueil de nouveaux colocataires)

→ Les Kolocations à Projets Solidaires (KAPS)

Ce projet permet aux étudiants de trouver une colocation tout en s'engageant bénévolement dans des activités pour animer un quartier avec ses habitants. L'étudiant doit se rendre disponible plusieurs heures par semaine, de septembre à juin.
→ rejoins.afev.org/kaps/bordeaux

→ Coopcoloc

Les bailleurs sociaux confient des logements à l'ACLEF, qui crée ainsi des colocations étudiantes à un prix plus abordable.

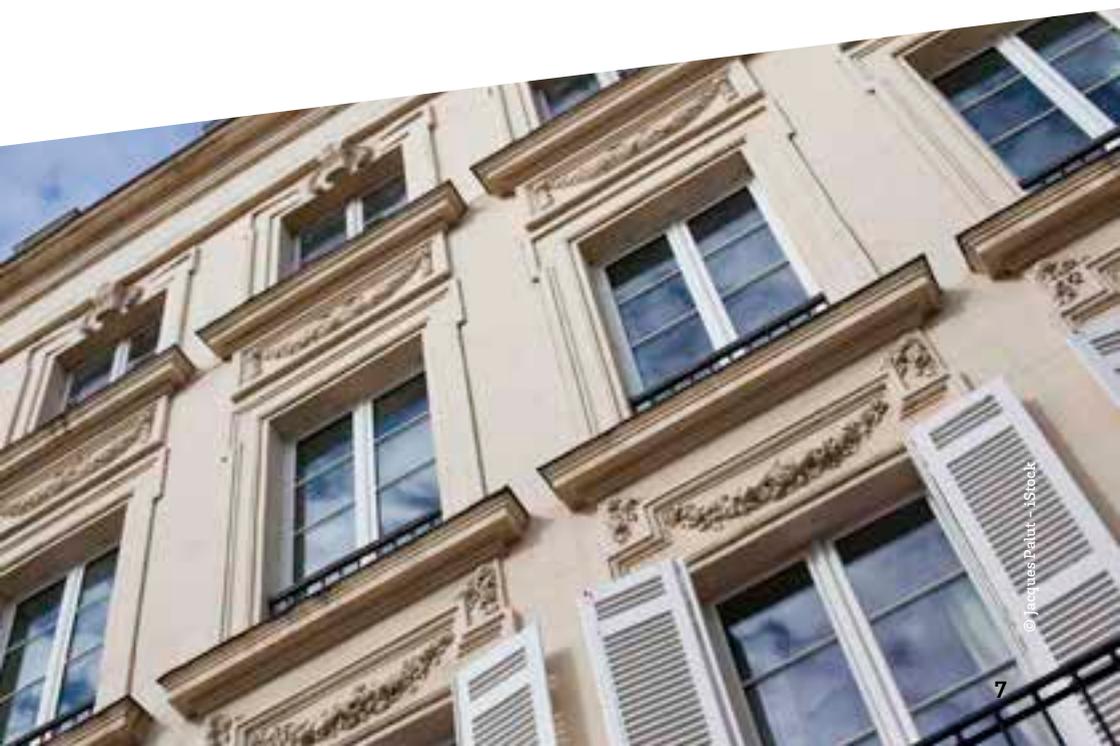
En savoir plus et candidater :

→ coopcoloc.fr

Logement temporaire

Pour vous poser le temps de trouver un logement pérenne

- › Crous → bedandcrous.com
- › Auberge Lokétik
→ auberge.loketik@solih.fr
- › Auberge de jeunesse de Blanquefort → otellia.fr
- › Réservation de logement
→ airbnb.fr
- › Auberge de jeunesse de Bordeaux
→ auberge-jeunesse-bordeaux.com
- › Central Hostel
→ centralhostel.fr



Nos campus & sites

Bordeaux Caudéran

- › Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)



Bordeaux Carreire

- › Collège des Sciences de la santé



Mérignac

- › Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)



Pessac

- › Collège Droit, science politique, économie et gestion
- › Faculté des STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives)



Gradignan

- › IUT de Bordeaux



Campus en région Nouvelle-Aquitaine



Bordeaux Bastide

- › IUT de Bordeaux
- › IAE Bordeaux, école universitaire de management



Bordeaux Victoire

- › Collège Sciences de l'Homme



Talence

- › Collège Sciences et technologies



Villenave d'Ornon

- › Institut des sciences de la vigne et du vin (ISVV)



	Bibliothèque
	Restaurant universitaire
	Activités sportives
	Culture
	Tramway
	Bus
	Station de vélos VCub
	Bureau de la vie étudiante

Toulouse

Studapart

- › Une plateforme réservée exclusivement aux étudiants de l'université de Bordeaux
- › Des milliers de logements de propriétaires privés, en résidences étudiantes privées, d'agences immobilières sur les différentes implantations de l'université

→ u-bordeaux.studapart.com/fr

Créez votre compte pour accéder aux offres, vérifiées et mises à jour en temps réel

- › Trouver une location
- › Trouvez une colocation
- › Certaines offres visibles uniquement pour nos étudiants
- › Dossier de location simplifié & démarches 100 % en ligne

Pour vous inscrire

- › Nouvel étudiant : avec votre adresse e-mail personnelle + le code d'activation HOUSINGBDX
- › Déjà étudiant à l'université de Bordeaux : avec vos identifiants (compte IDNUM)

À noter

- › Vous avez la possibilité de réserver un logement en ligne, mais également d'annuler votre réservation.
- › Pour une annulation due à un cas de force majeure, vous avez jusqu'à 24 heures avant la date d'entrée renseignée pour le signaler et les frais vous seront remboursés (attention : un refus de visa ou la non-admission à l'université n'est pas un cas de force majeure).
- › Aucun remboursement ne sera effectué sur l'annulation d'un logement après la date d'entrée renseignée.
- › Studapart peut se porter garant pour vous pendant toute la durée de votre location (la garantie proposée est payante).
- › Une équipe multilingue est à votre disposition :

→ booking@studapart.com



© Pictures news - Fotolia

Aides financières

Aide pour le logement (APL)

- › En tant qu'étudiant, vous pouvez bénéficier d'une aide pour le logement de la Caisse d'allocations familiales (CAF). Le montant de l'aide varie en fonction du type de logement (meublé ou non) et du loyer.
- › Vous pouvez percevoir l'APL ou bien elle peut être versée directement à votre propriétaire, bailleur social ou résidence étudiante.

Estimation du montant et demande à effectuer en ligne sur

→ caf.fr

Attention!

Une chambre de moins de 9 m² n'est pas considérée comme telle, et n'ouvre donc pas droit aux aides au logement.

Avance LOCA-PASS

Si vous êtes un étudiant boursier, en stage ou salarié, vous pouvez aussi bénéficier de l'avance LOCA-PASS

Avance 1^{er} loyer

La région Nouvelle-Aquitaine a mis en place l'avance 1^{er} loyer pour les jeunes de moins de 30 ans inscrits dans un parcours de formation dans la région :

- de 100 à 300€ (150€ pour une colocation)
- remboursable en petites mensualités
- accessible sans critère de revenus

→ avancerloyer.solihanouvelleaquitaine.fr

L'assurance habitation

Elle est **obligatoire** afin de vous prémunir de différents risques. Elle doit être souscrite (auprès d'une mutuelle, d'une banque ou d'un assureur privé) dès que vous aurez trouvé le logement et avant votre rendez-vous pour la remise des clefs.

Bons plans

Équipez-vous !

L'association **Etu'Récup** vous propose du mobilier, de l'électroménager et de la vaisselle d'occasion à des tarifs très abordables. L'association anime également différents ateliers : entretien et réparation de vélo, couture, zéro déchet, bois et électro-info. Vous trouverez toutes les informations sur leur site internet :

→ eturecup.org

pour financer votre dépôt de garantie sous la forme d'un prêt sans intérêt

→ [actionlogement.fr/
l-avance-loca-pass](http://actionlogement.fr/l-avance-loca-pass)

Aide juridique

→ L'association Adil de la Gironde

L'Agence départementale d'information sur le logement offre aux étudiants des conseils complets et gratuits leur permettant de connaître les droits et devoirs en tant que locataires. En cas de conflit avec un bailleur, ils pourront vous accompagner et répondre à vos interrogations.

→ adil33.org

→ **La clinique du droit** service gratuit d'aide et d'accompagnement juridique de l'université de Bordeaux

→ cliniquedudroit.fr



Budget

mensuel moyen



Logement

- › Chambre en résidence universitaire CROUS 250 €
- › Résidences étudiantes privées.....600 €
- › Studio privé en ville600 €



Repas

- › Repas au restaurant universitaire (2 repas/jour).....186 €
- › Petits-déjeuners40 €



Transport

- › Tram/bus.....20,40 €



Frais divers

- › Entretien, vêtements100 €
- › Assurance complémentaire 25 €
- › Loisirs, sorties.....100 €
- › Abonnement téléphonique.....20 €

Total mensuel.....1091 €
(avec studio privé)

Dépenses complémentaires le 1^{er} mois



- › Frais d'aménagement logement + caution
et frais d'agence (2 mois de loyer environ)..... 1500 €
- › Droit d'inscription (exonération pour les boursiers) 300 €
- › Assurance responsabilité civile.....20 €
- › Fournitures scolaires, livres, polycopiés100 €

Total 1^{er} mois.....3000 €
(budget mensuel + dépenses complémentaires)

Quelques définitions

- › **Garant / Caution** : un tiers (famille, ami, organisme ou association) s'engage auprès du propriétaire à prendre en charge les loyers en cas d'impayés.
- › **Dépôt de garantie** : montant versé au propriétaire dès l'entrée dans le logement. Cette somme d'argent est conservée par le propriétaire tout au long de la location et sera restituée au locataire dès sa sortie du logement. Si toutefois, lors de la sortie du logement, des travaux sont nécessaires en raison de dégradations causées par le locataire, le propriétaire est en droit d'utiliser partiellement ou totalement le dépôt de garantie pour les financer.
- › **Préavis** : lorsqu'un locataire souhaite mettre fin à un contrat de location, il doit en informer le propriétaire et lui adresser une lettre recommandée avec accusé de réception selon les délais prévus.
- › **APL** : Aide personnalisée au logement attribuée par la Caisse d'allocations familiales (CAF). Cette aide financière est versée chaque mois à partir du second mois à l'entrée du logement, elle peut être versée au locataire ou au propriétaire qui déduira la somme perçue sur votre loyer.

Dico des abréviations : décidez les annonces !

- › **ASC** : Ascenseur
 - › **BE** : Bon état
 - › **CC** : charges comprises ; les charges locatives en complément du loyer sont comprises dans le prix mentionné dans l'annonce
 - › **HC** : hors charges ; le prix du loyer affiché ne comprend pas les charges locatives
 - › **MB** : Meublé
 - › **NF** : Neuf
 - › **RDC** : rez-de-chaussée.
 - › **SDB** : salle de bains
 - › **Studio/T1** : logement avec une pièce principale
 - › **T2/F2** : logement avec une pièce principale et une chambre
 - › **T3/F3** : logement avec une pièce principale et deux chambres
- De manière générale, les abréviations T et F (suivies de 1/2/3/4, etc) indiquent le nombre de pièces du logement.
- T1 bis/T2 bis/T3 bis : logement dont une des pièces est suffisamment grande pour la séparer en deux espaces. Seules les chambres et pièces principales sont comptées (pas cuisine, sdb...)
- › **TBE** : Très bon état

Contact

Bureau de la vie étudiante

› bve.logement@u-bordeaux.fr



› [@bveunivbordeaux](https://www.instagram.com/bveunivbordeaux)

En savoir +

u-bordeaux.fr